

DIRECTION GUICHET UNIQUE

Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr**Accueil CFE:** du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00**Traitement des Formalités :** 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

FORMALITES DE MISE EN SOMMEIL

Il convient au préalable quel que soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

LISTE DES DOCUMENTS A PRODUIRE**Pour une personne morale :**

Un formulaire M2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés

1 Pouvoir + pièce d'identité du dirigeant et du mandataire si la formalité est effectuée par une tierce personne

COUTS DE FORMALITES

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »

« En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais Greffe : Espèces ou Chèque

(Chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce)

<i>Si l'associé est une personne physique</i>	<i>56,70€</i>
<i>Si l'associé est une personne morale</i>	<i>172,70€</i>

Observation : une mise en sommeil est valable deux ans pour les Sociétés.

- Fiche mise à jour le 22 avril 2021